LES ENJEUX

PRÉVENTION DE L'ADDICTION

Banalisation des jeux d'argent chez les moins de 18 ans : l'ANJ lance l'alerte

Vincent Reynaert
Publié le 2 juillet 2025 . Lecture estimée : 3 min

Dans une tribune parue dans Les Échos, l'Autorité Nationale des Jeux, accompagnée de plusieurs acteurs publics, tire la sonnette d'alarme face à la normalisation croissante des jeux d'argent, en particulier auprès des mineurs. Un appel fort à renforcer la prévention et la régulation.

Le sujet de la banalisation des jeux d'argent auprès d'un public juvénile fait partie des priorités du plan stratégique 2024-2026 de l'ANJ. À ce titre, ce mardi 1er juillet, l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) s'est associée à plusieurs partenaires – l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), l'Association de Recherche et de Prévention des Excès du Jeu (ARPEJ) ou encore le département de la Seine-Saint-Denis – pour signer une tribune engagée contre la banalisation des jeux d'argent dans la société française.

Les signataires s'inquiètent de la précocité croissante du premier contact des jeunes avec ces pratiques. Selon une étude citée dans la tribune, plus d'un tiers des adolescents âgés de 15 à 17 ans auraient déjà joué à un jeu d'argent. Des situations banales comme gratter un ticket reçu à Noël, accompagner un parent dans un point de vente FDJ, ou assister à une journée en famille sur un champ de courses peuvent ainsi constituer, sans le vouloir, une porte d'entrée dans l'univers du jeu.

Face à cette exposition précoce, les auteurs de la tribune appellent à considérer le jeu d'argent comme un produit addictif au même titre que l'alcool ou le tabac. À ce titre, ils recommandent de repousser autant que possible le premier contact des jeunes avec ce type de produits, et de renforcer significativement les politiques de prévention.

Parmi les principales mesures proposées :

- Une régulation plus stricte de la publicité autour des jeux d'argent, en

particulier pendant les événements sportifs à la télévision ;

- Une limitation du sponsoring, notamment dans le domaine du sport ;
- L'instauration d'un plafond de mises et de pertes pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans ;
- Une intensification des campagnes de prévention ;
- L'engagement des volontaires du Service Civique dans des actions de sensibilisation ;
- Une mobilisation accrue du sport amateur ;
- Des contrôles renforcés de l'interdiction de vente aux mineurs dans les points de vente physiques

Intitulée *« Halte à la banalisation des jeux d'argent ! »*, cette tribune publiée dans le journal Les Échos s'inscrit dans la stratégie 2024-2026 de l'ANJ, axée sur la réduction des pratiques excessives et la promotion d'un jeu responsable. Un combat dans lequel l'ensemble du secteur régulé est appelé à jouer un rôle actif.